



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

**Préfecture**

Service du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civile

Affaire suivie par : Christophe DÔ

☎ : 01 39 49 75 99

✉ : [christophe.do@yvelines.gouv.fr](mailto:christophe.do@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 15 JUIN 2020

Le préfet des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

**Objet** : Campagne de prévention des risques de noyades.

Les noyades font de nombreuses victimes chaque année en France, aussi bien en piscine qu'en mer, en lac ou en rivière.

La dernière enquête épidémiologique triennale sur les noyades a été menée par Santé publique France, du 1er juin au 30 septembre 2018, et a recensé 1649 noyades accidentelles : 406 de ces noyades ont été mortelles, dont 34 ont concerné des enfants de moins de 6 ans.

Ces chiffres montrent une augmentation importante du nombre de noyades accidentelles en France (1266) depuis 2015 et une stabilisation du nombre de noyades accidentelles suivies de décès (436 en 2015).

Ce bilan fait également apparaître que la noyade accidentelle constitue la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, mais également que 41% des noyades accidentelles ont lieu en mer.

Pour réduire le nombre de ces décès, la prévention des noyades reste donc une priorité des pouvoirs publics.

C'est pourquoi le ministère de l'intérieur s'associe à nouveau cette année au ministère des solidarités et de la santé, au ministère des sports et à Santé publique France pour la campagne nationale 2020 de prévention contre les risques liés à la baignade.

Cette campagne met ainsi en avant la nécessité d'une surveillance permanente des enfants et incite à leur mise en aisance aquatique dès le plus jeune âge.

Par conséquent, il est impératif, à l'approche de l'été, que tous les acteurs concernés par la prévention des noyades allient leurs efforts pour réduire le nombre de ces accidents.

Afin de mettre en application cette campagne de prévention, le ministère de la santé via Santé publique France met à votre disposition plusieurs documents :

- Les affiches « Se baigner en toute sécurité », « Nagez en mer en toute sécurité » et « Sur les plages, la signalétique c'est automatique » ont pour objectif de sensibiliser le grand public aux risques liés à la baignade et aux mesures élémentaires de protection à prendre pour les prévenir.
- Les vignettes et vidéos ont été également conçues pour être diffusées sur les réseaux sociaux.

L'intégralité des supports sont mis à votre disposition en téléchargement sur les sites internet suivants :

<https://preventionete.sports.gouv.fr/>

<http://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/>

Je vous sollicite afin de procéder à une large diffusion de ces éléments auprès de la population de vos communes.

Cette campagne pourra utilement être relayée par vos soins auprès du grand public, mais aussi des postes de secours, des accès aux zones de baignade, des clubs de plage et des piscines de camping notamment, afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens en leur délivrant les messages de prévention les plus adaptés.

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Thomas LAVIELLE